MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles

EDITION
DLP 29-6-88036793
BAS-VIVARAIS

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 130 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

Tél. : 78.63.25.65
165, rue Garibaldi - Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

6 Juillet 1988 N° de série continue 179 Bulletin n° 19

VIGNE

MILDIOU, BLACK-ROT, OIDIUM : maintenez la protection
BOTRYTIS : protection indispensable à la fermeture de la grappe
TORDEUSE DE LA GRAPPE : protection contre la 2ème génération

MILDIOU : des risques encore importants

Suite aux opérations de rognage, se développent les jeunes entrecoeurs, sensibles au Mildiou. Le maintien d'un temps instable et perturbé ne permet pas de relâcher la protection. Préférez encore un pénétrant à base de cymoxanyl ou un systémique à base de phoséthyl.

BLACK-ROT : grande sensibilité des grappes, risques climatiques importants

Par temps humide et pluvieux, des attaques brutales pourraient se manifester sur grappe. Soignez particulièrement la protection en préférant un des anti-oïdium IBE homologués contre le Black-Rot (DIAMETAN B, TOPAZE MULTI, FURADO, BAKTHANE, ANVIL, OLYMP, SYSTHANE, BAYLETON).

OIDIUM : grande sensibilité des grappes jusqu'à leur fermeture (rappel)

Attention, localement quelques attaques sur grappes (ST JUST, ST REMEZE, etc...).

BOTRYTIS : prévoyez votre traitement juste avant la fermeture de la grappe

... c'est-à-dire dès réception pour certaines vignes précoces (situation ou cépage).

- Les risques sont importants : maintien de l'humidité, début d'évolution locale.
- Prophylaxie : bonne aération des grappes, lutte préventive contre oïdium et vers 2ème et 3ème génération.
- Lutte chimique : intervenez juste avant la fermeture de la grappe
  - . dans les parcelles sensibles au Botrytis, on préférera SILBOS T ou SUMICO. On réservera l'emploi d'imidi cyclique seulement aux parcelles les plus exposés à la maladie et aux raisins de table et à condition que l'on n'y ait jamais constaté de baisse d'efficacité de ces produits.
  - . dans les parcelles habituellement les moins exposées, on pourra choisir un benzimidazole bénomyl ou carbendazime à 50 g ma/hl (nb spéc) ou thiophanate méthyl à 140 g ma/hl (PELT 44), s'ils n'ont pas été employés plus d'une fois par an ces dernières années.

OIDIUM, BLACK-ROT, BOTRYTIS : traitez en visant les grappes

L'efficacité de la lutte dépend de la qualité de votre application. Le développement de la végétation nécessite souvent de passer dans chaque rang.

TORDEUSE DE LA GRAPPE : prévoyez le traitement de la 2ème génération

- **Situation** : intensification du 2ème vol de Cochylis vers les 23-25 Juin (régions précoces et moyennes) dans les derniers jours de Juin (ST REMEZE).
  En région précoce et moyenne, des éclosions de chenilles assez nombreuses sont prévues à partir de la fin de la semaine.

P..1322

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

- **Préconisations**
  . Régions précoces et moyennes : ST JUST, ORGNAC, CRUZIERES, AURIOLLES, RUOMS, AUBENAS, ROSIERES... traitement entre le 8 et le 12 Juillet.
  Foyers à Eudémis uniquement, en région moyenne : dès réception avec un produit à action curative.
  . Régions tardives : plateau de ST REMEZE : traitement entre le 14 et le 18 Juillet.
  Foyers à Eudémis uniquement : entre le 10 et le 12 Juillet.

- **Remarque** :
Cochylis concerne l'ensemble du vignoble Bas-Vivarais et y est fréquemment l'espèce principale. Néanmoins, Eudémis occasionne localement des dégâts parfois importants. Nous bénéficions actuellement d'un temps plutôt favorable à Cochylis.
L'intervention doit bien atteindre la zone des grappes.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : pensez au 2ème traitement
Visez l'ensemble de la végétation.

INSECTICIDE : choisissez-le en fonction des insectes à combattre dans vos vignes
Vérifiez que votre produit est bien efficace sur tous les ravageurs que vous voulez combattre.
ORTHENE 50 n'est plus autorisé à la vente pour les usages sur vigne.

ARBRES FRUITIERS

POIRIER - POMMIER

Pesticides utilisables en vergers dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord

Compte tenu de la législation phytosanitaire aux U.S.A. (pesticides homologués et normes de résidus tolérés) et des résultats d'analyses de résidus réalisées en France au cours de la récolte 1987-88, **il est prudent de n'utiliser, dès à présent et jusqu'à la récolte, que les pesticides précisés ci-dessous.**

POMMIER	Délai d'emploi avant récolte
Mineuse cerclée	
- méthomyl (LANNATE 20 L, METOVER)	7 jours
Acariens	
- propargite (OMITE 30 WP)	21 jours
- flubenzimine (CROPOTEX, KAREDAS)	Les résultats portant sur peu d'analyses, par prudence ne plus l'utiliser dès la mi-juillet
Tavelure et Maladies de conservation	
- captane, folpel	21 jours
- bénomyl, carbendazime, thiophanate méthyl	0 jour
Tavelure	
- doguadine, manèbe, mancozèbe, thirame, zirame, zinèbe	0 jour

POIRIER
Idem pommier + amitraze (TUDY, MAITAC) sur **Psylles** et **Acariens** 30 jours
Ne pas utiliser de propargite (OMITE 30 WP) : risque de phytotoxicité.